

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2014/07/22-13**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 juillet 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 12 juin 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarif du Test of English for International Communication (TOEIC)**

Le conseil d'administration approuve le tarif du Test of English for International Communication (TOEIC). Ce tarif est fixé à compter de l'année universitaire 2014 / 2015 à 56,50 euros.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 22 juillet 2014



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

